



À l'accueil de la MDPH: Brigitte Dussard et Isabelle Cottereau.



Gestion de prestations: Dominique Fontaine et Didier Malnoury (directeur).



Dans la classothèque: Sylvie Maslowski, Monique Savourat et... 18 000 dossiers.

# MDPH: la bonne porte pour tous les handicaps



Chacun d'entre nous peut, au cours de sa vie, se retrouver en situation de handicap. Il faut alors faire face à quantité de problèmes au quotidien. C'est pour répondre aux besoins des personnes handicapées – hors handicap lié au vieillissement – qu'a été créée, il y a quatre ans, sous la responsabilité du Conseil général, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle a emménagé, en mai 2009, dans la cité des Vassales, à Troyes.

Texte: Philippe Schilde – Images: Philippe Praliaud.

Le 6 juin 2006, Jérémy Lecloux circule au volant de sa voiture quand celle-ci percute un arbre. « J'ai pris le volant dans le nez. Cela m'a cassé des vertèbres et comprimé la moelle épinière au niveau des cervicales. Quand je me suis réveillé, au CHU de Reims, j'étais tétraplégique. Aujourd'hui, je me déplace en fauteuil roulant », témoigne ce jeune homme de 25 ans qui se bat chaque jour pour gagner en autonomie et s'insérer le plus possible dans la société, malgré son lourd handicap. Il avait 22 ans au moment de l'accident. Il terminait son apprentissage de carrossier-peintre. « C'est arrivé la veille

**TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

1 845 Aubois ont été reconnus travailleurs handicapés par la MDPH en 2008; ils étaient 1 087 en 2007.

de passer mon diplôme. Jamais je ne pourrai reprendre le métier que j'ai appris. Mon vœu est de suivre des cours pour devenir architecte décorateur. Auparavant, il faudra que je décroche un bac », raconte-t-il, bien décidé à « ne jamais se laisser aller ». Même si ce n'est pas facile et s'il faut poursuivre chaque semaine une longue rééducation à l'institut Asclépiade de Saint-Parres-aux-Tertres. Des projets, Jérémy en a. Pour commencer, celui de construire sa maison. Car il n'entend pas vivre toute sa vie chez ses parents, à Saint-André-les-Vergers.

**ADAPTER SON LOGEMENT À SA SITUATION**

« Je suis en train de réaliser des devis et de constituer le dossier de demande d'aides pour adapter ce futur logement à ma situation », explique Jérémy. Titulaire d'une pension d'invalidité, il sait à quelle porte frapper pour être accompagné dans ce projet qui lui tient à cœur : la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Née de la loi du 11 février 2005 relative au handicap, cette structure étudie, en effet, les possibilités d'aménagement de logements et leur financement, dans le cadre de la prestation de compensation du handicap (PCH). Cette aide financière individuelle est destinée à améliorer la vie au quotidien des personnes handicapées, en fonction de leurs besoins et de leur situation (lire encadré p. 11). « Nous finançons la mise en place d'équipements spécifiques et des adaptations du bâti, liés au handicap, dans

**MATHIAS ROUSSELET, 9 ANS ÉPAGNE**  
 Artiste de naissance, Mathias vit un peu "dans sa bulle" et rencontre surtout des problèmes de langage. À la maison, c'est sa petite sœur, Lucie, qui lui apprend à jouer. À l'école, à Mathaux, il est aidé dans son travail par Marie-Élise, assistante de vie scolaire (AVS), qui l'accompagne dans les gestes de l'écriture et les autres apprentissages.



« Bien accepté en classe, soutenu par de vie scolaire, Mathias progresse. »

sa maîtresse et son assistante

LAURENCE ET PHILIPPE, les parents de Mathias

l'ancien comme dans le neuf, indique Didier Malnoury, directeur de la MDPH de l'Aube. Propriétaires ou locataires peuvent y prétendre de la même manière. » Dans 80 % des cas, les demandes portent sur des problèmes d'accès (créations d'allées ou de pentes...), d'ouverture (élargissement de portes), d'aménagement de salle de bains, de toilettes ou encore de plans de travail dans la cuisine. Parfois, cela concerne aussi l'installation d'équipements plus techniques, tels que des lève-personnes ou des nacelles, voire des ascenseurs.

**UN ERGOTHÉRAPEUTE ÉTUDIE LES SOLUTIONS POSSIBLES**

« Au préalable, systématiquement, l'un des trois ergothérapeutes de la MDPH se rend sur place pour étudier les solutions envisageables. Il formule alors des préconisations, dans le cadre d'une analyse globale portant à la fois sur le logement et sur les aides humaines éventuellement nécessaires. Ensuite, la personne handicapée s'occupe elle-même de faire établir des devis auprès des entreprises », détaille Didier Malnoury, sans masquer la complexité de certains dossiers.

Le taux de la PCH auquel devrait pouvoir prétendre Jérémy Lecloux pour son logement est de 100 % pour une première tranche de 0 à 1 500 euros. Au-delà, il est de 50 % des sommes engagées, dans la limite de 10 000 euros sur dix ans. Les personnes handicapées peuvent faire appel, en parallèle, à l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah). Cette structure finance des équipements dans une enveloppe maximale de 6 800 euros, sous conditions de ressources.

L'aide à l'aménagement du logement, tout comme les autres aides instruites par la MDPH, entre dans le "plan personnalisé de compensation", un plan d'aide individualisé, propre à chaque situation. Si nécessaire, un dossier

unique de financement peut même être mis en place. « Il est impossible d'avoir un canevas préétabli, insiste Didier Malnoury, tant les besoins de compensation sont divers et les formes de handicap, multiples (physique, sensoriel, intellectuel, cognitif, psychique). » Pour chaque demande de prestation PCH, un agent de la MDPH se rend chez la

**ROMAIN GOUTHIER, 34 ANS LUSIGNY-SUR-BARSE**  
 Il travaillait en miroiterie quand, il y a sept ans, ce jeune homme a été atteint par la maladie de Kienbock, de sa main gauche. Opéré six fois, Romain s'est vu reconnaître un taux d'incapacité de 25 % par la Cotorep. Grâce à l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (Adapt), il a réussi sa reconversion : après une formation de dessinateur mécanique, il est devenu métreur.



« Sans mon passage à l'Adapt, sans mes professeurs, je n'aurais jamais trouvé un tel poste. » ROMAIN GOUTHIER



**Une scolarité adaptée**

**DES AUXILIAIRES EN CLASSE**  
 L'intervention d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) permet de scolariser un certain nombre d'enfants handicapés en classe ordinaire, de l'école primaire au lycée. L'attribution d'un AVS relève de la MDPH. Mais c'est l'État, à travers l'Éducation nationale, qui octroie le nombre d'heures et les finance. En 2009, 134 intervenants ont

pris en charge 170 jeunes Aubois, soit 2 600 heures par semaine.  
**DES TRANSPORTS GRATUITS**  
 Le Conseil général finance à 100 % les frais de transport des élèves et étudiants handicapés dans l'Aube, de leur domicile à leur établissement. Les familles assurant elles-mêmes les trajets sont indemnisées. Soit un budget de 847 270 euros pour 180 élèves en 2008.

personne. Le but est d'échanger avec elle et/ou ses proches pour déterminer les réponses les plus adaptées aux besoins. L'équipe pluridisciplinaire peut également assister la personne dans la conception de son projet de vie. D'ores et déjà, Jérémy Lecloux a dans l'idée de faire évoluer un jour son fauteuil roulant en le dotant d'un pédalier sur l'avant, afin de se mouvoir plus aisément en ville, sans avoir à faire appel à quelqu'un pour le pousser ou monter en voiture. C'est un défi au regard de sa situation. « J'espère pouvoir faire un jour mes courses tout seul dans mon quartier », confie le jeune homme. Là encore, il pourra s'adresser à la MDPH, où le législateur a voulu concentrer à la fois les moyens humains et financiers à l'échelle des départements pour rendre la vie des handicapés – et de leur entourage – sinon plus facile, moins compliquée. Clairement, l'objectif est de simplifier l'accès aux droits.

**SECOURS**

Quand le "reste à charge" est trop élevé, il est possible de recourir au fonds départemental de compensation du handicap.

**UN LIEU UNIQUE, IDENTIFIABLE**

Autre exemple d'aide à la mobilité : il y a quelques mois, Colette et Gilbert Josselin, retraités et tuteurs de leur fille Claude (lire leur témoignage, p. 11) ont souhaité faire aménager leur voiture pour continuer à l'emmener avec eux au cours de leurs déplacements. Ces parents disent avoir trouvé auprès de la MDPH « la réponse humaine, l'écoute et la disponibilité, mais aussi un soutien financier efficace, en phase avec le projet de vie de Claude, élaboré tous ensemble. » Instituées au 1<sup>er</sup> janvier 2006, les maisons départementales des personnes handicapées ont été conçues et mises en place pour devenir chacune un lieu unique, mieux



**Bien vivre chez soi**

**AIDES À DOMICILE**  
 Le Conseil général agréé les services d'aide à domicile qui apportent un soutien dans les actes essentiels de la vie (toilette, habillage, déplacements, repas...) comme dans les activités sociales. Il finance ces aides à la personne : agents à domicile,

auxiliaires de vie, aides ménagères, auxiliaires de vie sociale.

**AIDES À LA VIE SOCIALE**  
 Le Conseil général finance également des services spécifiques, tels les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) qui aident les adultes

handicapés à réaliser leur projet de vie : actes de la vie courante, accompagnement social en milieu ouvert et apprentissage de l'autonomie. L'Aube compte quatre SAVS pour 113 places. Il y en a un à Bar-sur-Aube, un autre à Bar-sur-Seine (PEP) et deux à Troyes : rue de la Paix (APEI) et aux Marots (APF).

identifiable par les personnes handicapées. Cet espace dédié à l'ensemble de leurs problématiques répond à la notion de "guichet unique" et se concrétise par une mutualisation de moyens et d'expériences, tout en s'inscrivant dans une politique partenariale forte. Dans l'Aube, auparavant, ces personnes, selon les démarches, pouvaient avoir à s'adresser à plusieurs services situés à différents emplacements de l'agglomération troyenne. Depuis le printemps 2009, elles sont accueillies à la cité des Vassales, à côté du bâtiment abritant les services médico-sociaux du Conseil général (Didams) et de l'État (Ddass). L'installation de la MDPH dans l'ancien Centre d'information et d'orientation a coûté au Conseil général 1 million d'euros. Un ascenseur a été greffé

**MUTUALISER**

En partageant les moyens et les expériences, la MDPH a pour ambition de proposer une approche commune du handicap.

aux locaux d'origine, qui ont été agrandis et spécialement aménagés pour accueillir, écouter, informer, conseiller et accompagner les handicapés ainsi que leurs proches. Un fléchage et une signalétique appropriés, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, guident le visiteur. « Chaque mois, 400 à 500 personnes sont accueillies sur place. Et il faut répondre, tous les ans, à plus de 25 000 appels téléphoniques. Cela requiert deux personnes en permanence à l'accueil », note le directeur de la MDPH, entouré ici de 26 collaborateurs. Cette équipe s'occupe de 18 000 dossiers, bien ordonnés dans une classotheque pouvant en recevoir 30 000 au total.

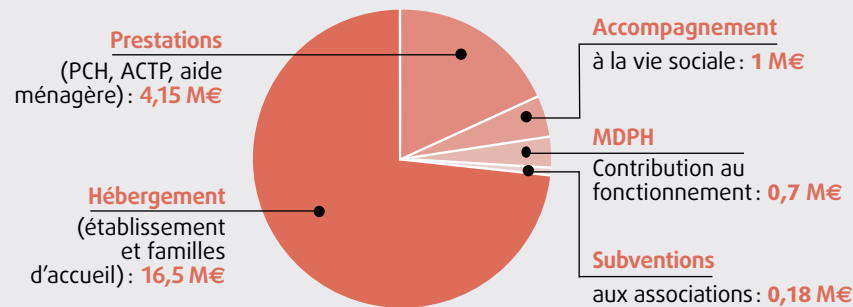
**TESTER LES MATÉRIELS**

Fonctionnelle, la MDPH dispose, sur 800 m<sup>2</sup>, de bureaux où travaillent les médecins, psychologues, professionnels éducatifs, travailleurs médico-sociaux et les personnels administratifs rattachés à la structure. Des associations liées au handicap peuvent également y tenir des permanences. Une salle de réunion permet de rassembler les équipes et de délibérer. Mais le plus novateur est certainement l'espace de présentation et d'essai des matériels techniques mis à la disposition des personnes handi-



**Le budget consacré au handicap**

En 2008, le Conseil général a consacré 22,5 millions d'euros (M€) à la solidarité envers les personnes handicapées, soit 7 % de son budget général et 15,5 % des crédits dédiés à l'action sociale.



**SANDRINE DUFOUR, 34 ANS BRIENNE-LE-CHÂTEAU**  
Handicapée moteur de naissance, Sandrine a vécu des hauts et des bas dans plusieurs internats en France et en Belgique. Il y a cinq ans, elle a emménagé, à une demi-heure de chez ses parents, dans la toute nouvelle maison d'accueil spécialisée de Brienne-le-Château. Depuis peu, sa mère, qui assure sa tutelle, perçoit la PCH au titre de l'aide humaine.



« Il y avait un manque de structures d'accueil. Aujourd'hui, c'est presque la vie de château. » MARIE-CLAIRE ET DANIEL, les parents de Sandrine

capées. Cette pièce est notamment équipée d'une baignoire, d'une douche et d'un lavabo adaptés. Les personnes sont mises en situation. « Il est important de pouvoir tester les aides techniques demandées ou proposées », insiste le directeur de la MDPH, décidé à utiliser cet endroit pour faire connaître aussi des solutions nouvelles, la technologie évoluant rapidement dans ce



**Une aide personnalisée**

Chaque personne handicapée bénéficie d'un plan personnalisé de compensation (PPC) élaboré à partir de l'évaluation à domicile de ses capacités et de ses besoins. Le PPC peut couvrir des charges multiples: aides humaines, assistance animalière (chien d'aveugle),

supports techniques (fauteuil, siège de bain, téléassistance, etc.), aménagement du logement et du véhicule, frais spécifiques ou exceptionnels (incontinence, réparation d'appareillage, surcoûts liés au transport, vacances

adaptées, etc.). L'ensemble de ces aides ont pour objectif de permettre aux personnes handicapées de vivre, autant que possible, "comme les autres". Elles sont financées par le Conseil général par le biais de deux prestations: la PCH et l'ACTP.

**DÉCISION**

LA CDAPH est l'instance de décision qui réunit 23 représentants de l'État, du Conseil général, des syndicats des associations de personnes handicapées.

d'une commission unique: la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette instance remplace les ex-CDES (commission départementale de l'éducation spéciale) et Cotorep (commission technique d'orientation et de reclassement professionnel). La CDAPH se réunit deux fois par mois pour statuer sur les demandes présentées par la MDPH: allocations enfants et adultes (AEEH et AAH), attribution de cartes (invalidité, priorité, stationnement), orientations médico-sociales, scolaires et professionnelles, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, prestations compensatrices (PCH et ACTP). En 2008, la CDAPH a examiné 5 800 dossiers et prit 11 200 décisions après évaluation de chaque cas par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. « Dans l'Aube,

secteur aussi. Cette concentration de moyens en un point central, à Troyes, évite les "parcours du combattant" d'antan. Cela étant, la MDPH s'appuie aussi, en secteur rural, sur les équipes du Conseil général réparties sur tout le département. Huit travailleurs médico-sociaux spécialisés sur le handicap sont actifs sur cinq sites: Arcis-sur-Aube, Aix-en-Othe, Bar-sur-Aube Bar-sur-Seine et Romilly-sur-Seine. La nouvelle organisation fonctionne bien, même si la MDPH doit traiter un flux important de dossiers. « Continuer à réduire les délais d'instruction est notre priorité », souligne Didier Malnoury.

**UN SEUL DOSSIER TOUT AU LONG DE LA VIE**

L'une des grandes avancées de la loi de 2005 sur le handicap, c'est la fusion des dossiers enfant et adulte. Désormais, le "dossier commun" (car unique) déroule le parcours de la personne tout au long de sa vie. « Avant la loi de 2005, un dossier spécifique était constitué pour les moins de 20 ans; on en ouvrait un nouveau au-delà de cet âge. Aujourd'hui, le

système est plus cohérent. C'est la garantie d'un meilleur suivi de la personne handicapée et de son accompagnement dans le temps », argumente Didier Malnoury, en insistant bien sur la notion de "prise en compte globale". Toutes les décisions relèvent désormais

**CLAUDE JOSSELIN, 40 ANS SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS**  
Invalide moteur cérébral depuis une encéphalite à la naissance, Claude est hébergée au "Village" à La Chapelle-Saint-Luc, mais passe beaucoup de temps avec ses parents, retraités, qui l'emmènent partout avec eux, les promenades étant son vrai bonheur. Grâce au Conseil général et à la Sécurité sociale (chacun a financé 5 000 euros sur un total de 18 000 euros), la famille a pu faire adapter son véhicule.

nous avons des moyens d'évaluation bien adaptés aux besoins, constate Didier Malnoury. La MDPH réalise plus de 90 % des évaluations/orientations. Le reste, qui concerne des missions particulières, est confié à des centres conventionnés. Dans tous les cas, nous faisons tout pour maintenir l'autonomie, chacun devant pouvoir exercer ses fonctions de citoyen. » C'est précisément le souhait le plus cher de Jérémie Lecloux, un garçon qui ne s'avouera jamais vaincu par son handicap.



« Plus que l'aide matérielle, l'important, c'est l'approche des ergothérapeutes de la MDPH. » COLETTE ET GILBERT, les parents de Claude



**Un hébergement adapté**

■ LE CONSEIL GÉNÉRAL - autorise la création des établissements pour adultes, hormis les structures médicalisées, qui relèvent de l'État (au même titre que celles réservées aux moins de 20 ans), les contrôle et détermine leurs tarifs; - agréé les accueillants familiaux qui hébergent

chez eux des adultes à titre onéreux; - finance le séjour des adultes.

■ CAPACITÉ D'ACCUEIL - En établissement: 346 places sur 12 sites. Autorisation de création de 129 places supplémentaires sur trois nouveaux sites. - En placement familial: 87 places dans 51 familles.

**HANDICAP: à qui s'adresser?**

■ TROYES: MDPH 10  
Cité administrative des Vassales.  
Tél.: 03 25 42 65 70  
Site: www.mdph10.fr  
E-mail: mdph@cg10.fr  
➤ Parking devant la MDPH accessible aux titulaires de la carte européenne de stationnement (appel depuis la barrière d'accès).  
➤ Ligne de bus n° 5 (Tauxelles-Fouchy): arrêt "demi-lune", rue Étienne-Pédon.

■ 5 UNITÉS PERSONNES HANDICAPÉES DU CONSEIL GÉNÉRAL  
Aix-en-Othe. 10, avenue Maréchal-Foch. Tél.: 03 25 46 22 25.  
Arcis-sur-Aube. 5 bis, rue de la Marine. Tél.: 03 25 47 33 17.  
Bar-sur-Aube. 8, rue Saint-Pierre. Tél.: 03 25 27 95 95.  
Bar-sur-Seine. 80, Grande-Rue. Tél.: 03 25 29 03 54.  
Romilly-sur-Seine. 6, rue des Ormes. Tél.: 03 25 24 42 68.